

même temps une cause que vous défendez avec tant de courage, et que je voudrais voir embrassée par tous les hommes de cœur !

Je certifie en conscience et en honneur que je vous ai particulièrement connu à Chicago ; que pendant tous le séjour que vous y avez fait, vous avez tenu une conduite qui vous a acquis l'estime, le respect et la considération de toute la population française canadienne *qui se respecte* ; qu'elle se rappelle toujours avec bonheur et votre bon souvenir et les services que vous lui avez rendus ; que vous n'avez jamais cessé d'appartenir à mon église qui est la congrégation canadienne ; que je vous ai vu vous y acquitter de vos devoirs religieux ; que vous n'avez jamais été expulsé de la la société St. J. Bte., dont vous avez été le président jusqu'à l'année de votre départ ; que vous avez refusé vous-même d'être réélu, parce que vous vouliez retourner au Canada ; que vous n'avez jamais cessé d'appartenir à la société, mais qu'au contraire, lors de votre départ vous en avez été unanimement nommé membre honoraire ; que vous n'avez jamais eu de rapports avec le *fameux Chiniquy* ; enfin que vous n'avez jamais *absolument jamais* prêché aucune doctrine dans son sens ; mais que loin de là, vous vous êtes montré comme un catholique *toujours et partout*.

Permettez-moi maintenant de résumer le tout en disant que votre conduite à Chicago a toujours été celle d'un gentilhomme et d'un bon chrétien.

Je demeure, etc.,

J. CORÉ, Ptre.

J'ai dit dans mon premier article sur le sujet, que M. E. Lemieux avait *suborné de faux témoins*. Eh bien, voici une petite déclaration qui sera peut-être de nature à faire soupçonner à ceux qui auraient pu trouver mon expression un peu raide, que je suis même resté beaucoup en deçà de la vérité, et que le mot de *parjure* peut aussi bien s'appliquer à M. Lemieux lui-même qu'à Baillargeon et Dussault. Voici cette déclaration :

Lévis, 19 juin 1872.

Je soussigné déclare sur l'honneur et suis prêt à affirmer ce qui suit, sous serment :

Le lendemain de la publication dans l'*Echo de Lévis* des affidavits diffamatoires contre M. Louis H. Fréchette, je rencontrai Joseph Baillargeon, le signataire de l'un de ces affidavits. Je lui demandai comment il se faisait qu'il eût juré pareilles choses, lui qui m'avait dit expressément le contraire quelques mois auparavant. Il me répondit qu'il n'avait point juré le quart de ce que contenait l'affidavit publié par l'*Echo de Lévis* ; que c'était le notaire Lemieux qui avait arrangé tout cela à sa guise. " J'ai dit, ajouta-t-il, que j'avais entendu dire que M. Fréchette avait prêché pour Chiniquy, mais je n'ai jamais prétendu que la chose m'eût été rapportée à Chicago, ni qu'aucuns des Canadiens de cette ville eussent été indignés à son sujet. De plus,